

DÉPARTEMENT	HÉRAULT
CANTON	MEZE
COMMUNE	MEZE

**LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,**

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par la société Adrien Couverture représentée par M. SAWULA Adrien, sise 805 Avenue de Cournonterral 34 560 MONTBAZIN.

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison de travaux d'étanchéité de 8 velux, situé au n° 24 Rue Paul Doumer, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

**CIRCULATION URBAINE                      ARRÊTE :**

**AUTORISATION ET INTERDICTION TEMPORAIRE RUE PAUL DOUMER**

**Article 1 :** L'installation d'un échafaudage est autorisée à hauteur du n° 24 rue Paul Doumer, du mardi 04 octobre 2022, 08h00 au mercredi 12 octobre 2022, 18h00.

**Article 2 :** Le stationnement est interdit sur place de stationnement face au n° 24 rue Paul Doumer, du mardi 04 octobre 2022, 08h00 au mercredi 12 octobre 2022, 18h00.  
Seul le véhicule de la société Adrien Couverture est autorisé.

**Article 3 :** La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum, par la société Adrien Couverture représentée par M. SAWULA Adrien, sise 805 Avenue de Cournonterral 34 560 MONTBAZIN, pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 30 Août 2022

Le Maire,  
Thierry BAEZA

